

Les familles du DC10 UTA en colère !
site internet : <http://assoc.orange.fr/dc10-uta/>



D - Point sur les autres mémoriaux

Les familles du DC10 UTA en colère !
2, RUE JULIETTE LAMBER • 75017 PARIS • FRANCE
TELEPHONE : +33 6 61 11 96 54 • E-MAIL : dc10.uta@wanadoo.fr

Les familles du DC10 UTA en colère !
site internet : <http://assoc.wanadoo.fr/dc10-uta/>

Le mémorial dans le Ténééré est le plus important des différents lieux de mémoire dédiés à l'Attentat contre le DC10 d'UTA et celui qui focalise le plus notre énergie.

Deux autres lieux de mémoire nécessitent cependant notre attention et nos travaux. Il s'agit de la création d'un Mémorial à N'Djamena et la réfection totale (ou partielle) du Mémorial de Brazzaville.

I – Mémorial de Brazzaville

Des devis sont à l'étude afin de procéder à une réfection à moindre coût de l'existant. Un deuxième moulage des plaques réalisées pour le Mémorial du Ténééré sera effectué et ces plaques seront posées sur un lieu à déterminer.

II – Mémorial de N'Djamena

Suite à l'action de Monsieur Mana Toukour et de Monsieur Koulamallah, Ministre Tchadien du Tourisme, la municipalité de N'Djamena nous a proposé un emplacement dans le 1^{er} arrondissement, le long de la nouvelle route de l'Aéroport International, au Rond-point de la Renaissance.

Voici quelques vues du site en question :



Les familles du DC10 UTA en colère !
site internet : <http://assoc.wanadoo.fr/dc10-uta/>



Les familles du DC10 UTA en colère !
2, RUE JULIETTE LAMBER • 75017 PARIS • FRANCE
TELEPHONE : +33 6 61 11 96 54 • E-MAIL : dc10.uta@wanadoo.fr

Les familles du DC10 UTA en colère !
site internet : <http://assoc.wanadoo.fr/dc10-uta/>

Nous avons aussi obtenu l'autorisation formelle de la Mairie pour l'érection d'un monument à cet endroit.

REPUBLIQUE DU TCHAD

VILLE DE N'DJAMENA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
URBAINS, DE LA VOIRIE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

N° 189 M/SG/DSUVA/07



UNITE-TRAVAIL – POGRES

N'Djamena, le 21 MAR. 2007

AUTORISATION D'OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la ville de N'Djaména, soussigné, autorise l'Association de familles des victimes du DC 10 d'UTA à occuper et ériger un Mémorial sur l'îlot situé à l'angle Nord-Est de rond-point Renaissance dans le 1^{er} arrondissement.

En foi de quoi, la présente autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Maire

Le 1^{er} Adjoint



MAHAMAT AHMAD HADJARA

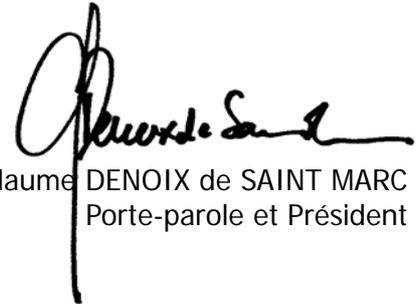
Les familles du DC10 UTA en colère !
site internet : <http://assoc.wanadoo.fr/dc10-uta/>

Nous envisageons de créer un petit monument au centre de cet espace pouvant recevoir une copie des plaques réalisées pour le mémorial du Ténéré.

Un projet plus abouti et chiffré pourra être réalisé après un voyage d'étude sur place qui pourrait coïncider avec un voyage destiné à régler certains dossiers Tchadiens en souffrance.

Il est sans doute envisageable de créer un support en brique cuite adapté à la forme du terre-plein et supportant une sculpture métallique ou un fragment de l'avion. Les plaques seraient réparties sur la construction.

Le coût de la construction sera faible comparé au Mémorial du Ténéré : le monument est modeste, nous sommes en centre-ville, les matériaux (hors le fragment ou la sculpture) sont communs et disponibles sur place, le coût de main d'œuvre est faible.



Guillaume DENOIX de SAINT MARC
Porte-parole et Président